

FO

la force syndicale

Confédération Générale du Travail
Force Ouvrière

Le Syndicaliste Indépendant

Journal bi-trimestriel de la Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Supplément N° 1 au Numéro 158 de septembre 2008 0,76 €

Chers camarades, chers collègues,

Le 2 décembre, vous élirez vos représentants en CAP.

Défendre le statut, c'est au quotidien défendre vos droits statutaires, point par point, et c'est ce que font et feront les délégués FO du personnel.

Ils le font en totale indépendance des pouvoirs publics, à tous les niveaux de l'établissement, du rectorat, pour garantir les droits des personnels et pour combattre l'arbitraire, l'individualisation, la remise en cause de vos droits.

Voter le 2 décembre, c'est également voter pour défendre le statut général de la Fonction publique de l'État et ses principes d'indépendance, de neutralité et de carrière ; c'est défendre les statuts particuliers nationaux de chacun de vos corps.

Le gouvernement actuel, sous couvert du rapport Silicani, veut les supprimer pour en faire des *filiales*, telle que *l'enseignement* : toutes vos qualifications, compétences, diplômes, formations seraient bafouées, vos rémunérations tirées vers le bas et individualisées, et vos affectations fluctuantes...

Cela démontre que toutes les *réformes* actuelles sont, en réalité, toutes inspirées et liées à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), que FO combat partout dans la Fonction publique de l'État.

Défendre ensemble l'école publique, l'hôpital public, en fait le service public, combattre la privatisation, c'est mener un vrai combat pour défendre les principes républicains qui garantissent à tous l'égalité d'accès aux droits fondamentaux.

Voter FO le mardi 2 décembre, c'est défendre votre statut, le pouvoir d'achat, les valeurs républicaines, vos droits collectifs et individuels.

Vous avez des candidats FO qui sont libres, indépendants, très déterminés et qui ne trahiront pas : ne restez pas isolés, votez et faites voter Force Ouvrière.

Amitiés syndicalistes
Gérard Noguès



Le mardi 2 décembre

votez **FORCE OUVRIÈRE**

Il n'y a aucune convergence possible

entre les projets du ministre
et la volonté des enseignants

Nos statuts, on veut les garder

Dans le premier degré, annualiser 108 heures, c'est placer les personnels enseignants sous la tutelle des collectivités territoriales, instaurer des obligations de services à géométrie variable d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre. C'est créer ainsi une individualisation des obligations de service qui désorganise l'école publique et disloque le cadre national du statut d'enseignant fonctionnaire d'État.

2

- ▶ L'École publique est nationale et doit le rester
- ▶ Respect du statut de fonctionnaire d'État des personnels
- ▶ Non à la relance des Établissements publics d'enseignement primaire (EPE)

- ▶ Maintien du décret du 25 mai 1950 (1992 pour les PLP)
- ▶ Défense des concours (CAPES, CAPLP, agrégation, etc.)
- ▶ Maintien de toutes les catégories de personnels, enseignants, COP, CPE, surveillants...

Avec les 60 heures d'aide individualisée transférant la difficulté scolaire en dehors du temps scolaire à tous les enseignants, les instituteurs et professeurs des écoles doivent se transformer en maîtres E, maîtres G, psychologues scolaires... pour le même salaire et sans le diplôme ou la qualification !

3 000 postes de RASED supprimés au budget 2009.

- ▶ Défense de l'éducation spécialisée !
- ▶ Maintien des RASED !
- ▶ Abrogation de la loi sur le service minimum d'accueil !
- ▶ Respect du décret n° 447-82 qui instaure le droit aux réunions d'information syndicale sur le temps de travail !

La réforme du lycée c'est le *lycée campus*, les «modules semestriels» et donc la remise en cause de l'année scolaire et des congés. Avec les parcours individuels, c'est l'éclatement de la classe avec son emploi du temps et son programme fixe, c'est l'annualisation des horaires des enseignants et la redéfinition de leur service dans les lycées mais aussi, inévitablement dans les collèges.

C'est une menace directe sur l'EPS, les arts plastiques, la musique et les professeurs de ces disciplines menacés d'externalisation (collectivités, privé).

En parallèle, des rapports remettent en cause le service d'information et d'orientation et les COP et envisagent de mettre en place une «agence» qui ne serait plus le service public.

Nos postes, rendez-les nous !

Le projet de loi de finances 2009 traduit l'objectif poursuivi par le ministre avec l'annualisation et la mise en chantier des EPEP : suppression de 6 500 postes dans le primaire.

Les 60 heures d'aide individualisée sont le prétexte pour supprimer 3 000 postes de maîtres spécialisés (E et G) des RASED dans la perspective d'en récupérer 8 000 comme l'a avoué l'ex ministre L. Ferry.

La relance des EPEP mutualisant les classes au sein de regroupement/fusion d'écoles entières permettrait la suppression de milliers de postes.

Le bac pro en 3 ans au lieu de 4, c'est 25% des postes de PLP menacés de disparaître.

La réforme du lycée, avec 3 à 5 heures en moins en seconde, c'est environ 17 000 postes supprimés ! Une nouvelle diminution des horaires disciplinaires en première et terminale, c'est encore 30 000 nouvelles suppressions de poste... Au total 1 poste sur 6 devrait disparaître !

VOTEZ

FO

- ▶ **Maintien et rétablissement de tous les postes !**
- ▶ **Non à la suppression de 11 200 postes en 2008 et 13 500 en 2009 !**
- ▶ **Remplacement de tous les fonctionnaires partis en retraite !**

FO

3

Les réformes Darcos contre l'école, l'instruction et les élèves

En primaire, l'annualisation, c'est immédiatement 2 heures de classe en moins pour tous les élèves.

La réforme du bac pro, c'est 1 année entière (1000 heures) de cours supprimées pour les lycéens, c'est la fermeture des sections du BEP, c'est des milliers d'élèves abandonnés sur le bord du chemin et empêchés d'accéder à un diplôme de niveau V...

La réforme du lycée, c'est passer de 1 152 heures de cours à 972, c'est 5 heures hebdomadaires en moyenne de moins pour chaque élève de 2^{nde}. Ce sont la Physique et la chimie, les SVT, SES, LV3, langues anciennes exclues des disciplines dites fondamentales, accessibles seulement en option. C'est la disparition pure et simple des filières STI et STG.

C'est l'éclatement des programmes nationaux et du baccalauréat national, socles de l'égalité devant l'instruction.

- ▶ **Abandon des réformes Darcos !**

FO

FO n'a signé ni protocole ni lettre ni points de convergence !

Le ministre poursuit contre vents et marées sa remise en cause systématique des garanties statutaires des enseignants. Chacun s'interroge.

Lorsque son prédécesseur de Robien a tenté d'en finir avec les décrets de 50 dans le 2nd degré, le soulèvement a été général et a contraint le gouvernement à reculer. Même chose dans les écoles avec le projet de décret EPEP.

Depuis, le ministre ne fait plus un pas sans faire signer de prétendues *positions communes* aux syndicats :

- le protocole de discussion et le relevé de conclusions sur l'annualisation des 108 heures (suppression de 2 heures hebdomadaires),
- le protocole sur le bac pro 3 ans,

- les 16 points de convergence sur la réforme des lycées,

- le texte sur la réforme du recrutement des enseignants.

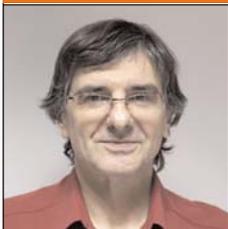
N'est-ce pas la signature des divers protocoles et autres points de convergence par les organisations syndicales qui donne au ministre la possibilité de poursuivre sa remise en cause des garanties statutaires des enseignants ? N'est-il pas clair que c'est cette signature qui lui donne l'audace d'appeler réforme de l'école une vaste entreprise de fermetures de postes, de déréglementation et de désorganisation à tous les étages de l'école publique républicaine, de la maternelle à l'université ?

Les enseignants et personnels d'éducation de tous niveaux n'ont pas changé : ils veulent plus que jamais défendre leurs postes, leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires, ils veulent défendre l'école.

Face à cette volonté intacte et sans cesse réaffirmée, n'est-il pas temps, à tous les niveaux, de s'adresser ensemble au ministre pour dire : « Nous ne voulons pas de vos réformes, abandonnez-les ! »

► Comptez sur votre commissaire paritaire **Force Ouvrière**

Patrick Fusy,
commissaire paritaire SNFOLC, certifié à Nancy-Letz



des commissions paritaires est indissolublement liée à celle des statuts.

Nous partons du principe que le statut existe encore : la meilleure manière de le défendre, c'est de le faire respecter. C'est la clé de nombre de nos succès.

Construire un rapport de force est souvent indispensable
L'existence même

- ⇒ mutation, affectation
- ⇒ avancement d'échelon et de grade,
- ⇒ formation continue,
- ⇒ notation,
- ⇒ changement de corps,
- ⇒ et contre toute mesure arbitraire ou passe-droit

Vos droits, notre seule loi !



J'ai reçu un mandat des collègues

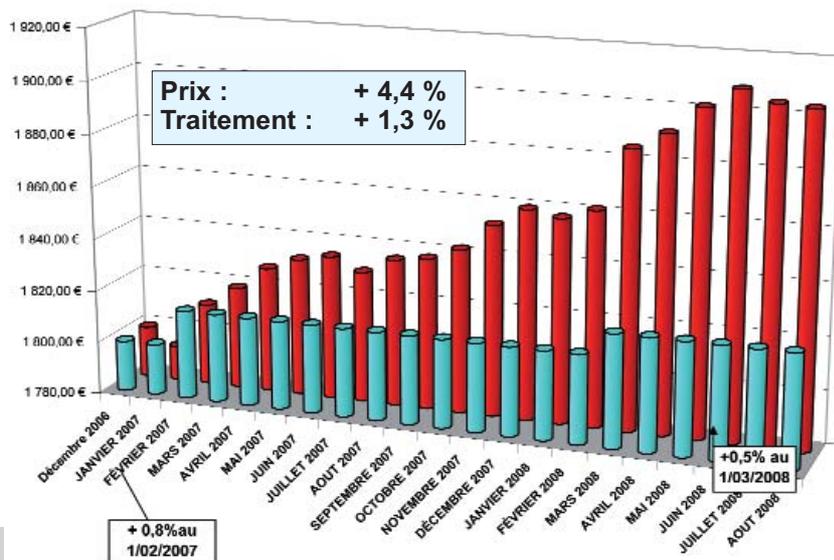
Mon rôle est d'exercer,

dans les commissions paritaires, un contrôle sur toutes les opérations concernant la carrière des personnels : mouvement, promotion, mutation, EXEAT-INEAT, départs en stage de formation continue ou de stages ASH et de défendre les collègues contre toute mesure arbitraire.

Marie-France Chiche,
commissaire paritaire SNUDI FO
professeur des écoles
dans le Val-de-Marne

Augmentation du point d'indice !

Évolution comparée entre les prix et le traitement indiciaire entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 août 2008



4

En un an et demi,
773 euros de perte
pour un salaire de 1 822 euros

NE RESTEZ PAS SANS VOIX!

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Établissement :

Adresse :

Corps (professeur des écoles, instituteur, agrégé, certifié, PLP, etc.) :

Classe (normale, hors classe, exceptionnelle) : Échelon :

Le montant des cotisations est fixé par la section départementale.
Bulletin à renvoyer à la section départementale.

Sommaire

Page 1 : Éditorial
Pages 2 et 3 : Analyse et revendications
Page 4 : Paritarisme, salaires

Supplément N° 1 au N° 158 de septembre 2008

Directeur de la publication :

Hubert RAGUIN

Rédacteur en chef :

Gilles LESAUVAGE

Secrétaire de rédaction :

Yves Guillerm

ISSN : 0153-3703 - CPPAP 1105 S 05614

Imprimerie : NDP

FNEC FP - FO

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

6-8, rue Gaston Lauriau

93513 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.56.93.22.22

Fax : 01.56.93.22.20

Courriel : fnecfpo@fr.oleane.com